

**60€**  
**OFFERTS\***  
Conditions au verso



# OPERATION

DEVENEZ PARRAIN D'UN ANCIEN CHASSEUR  
N'AYANT PAS CHASSÉ DEPUIS PLUS DE 2 ANS

# PARRAINAGE

LE PARRAINAGE

C'EST GAGNANT/GAGNANT



POUR PLUS D'INFORMATIONS :

📞 04 22 60 83 83 [www.fdc83.com](http://www.fdc83.com)

**SAISON 2023/2024**

# PARRAIN et PARRAINÉ doivent :

- Être majeur
- Résider dans le Var
- Ne pas avoir fait l'objet, lors des 5 dernières années, d'aucune verbalisation pour infraction à la police de la chasse
- Solliciter l'un et l'autre une **validation annuelle départementale Var** (cette offre ne peut pas concerner une validation nationale)
- Envoyer la demande « opération parrainage » complétée par les 2 bénéficiaires **avant de valider le permis de chasser pour la saison 2023/2024**
  - **Si vous validez par courrier** : la demande doit être envoyée avec les 2 bons de commande de validation du permis de chasser accompagnés des 2 chèques (ne pas déduire les 30€) et des 2 RIB.
  - **Si vous validez sur le site internet de la FDC83** : la demande doit être envoyée avant de valider et il faudra attendre l'accord de la FDC83 par mail pour effectuer la validation par internet.

## LE PARRAIN

Je soussigné(e), NOM/ PRENOM : .....  
Né(e) le : ..... / ..... / .....  
Adresse : .....  
Code postal / Ville : .....  
Téléphone : ..... Mail : .....  
N° Du Permis De Chasser : .....

- atteste avoir souscrit une validation départementale Var ou nationale par le biais de la FDC83 lors de la saison 2022/2023
- demande le remboursement de 30 € dans le cadre de l'opération de parrainage et joins un RIB à cet effet.

Date :     /     /                      Signature :

## LE PARRAINÉ

Je soussigné(e), NOM/ PRENOM : .....  
Né(e) le : ..... / ..... / .....  
Adresse : .....  
Code postal / Ville : .....  
Téléphone : ..... Mail : .....  
N° Du Permis De Chasser : .....

- atteste ne pas avoir validé mon permis de chasser dans le Var depuis au moins la saison 2021/2022.
- demande le remboursement de 30 € dans le cadre de l'opération de parrainage et joins un RIB à cet effet.

Date :     /     /                      Signature :

Coupon complété par le parrain et le parrainé à retourner à :  
FDC83 - Guichet Unique - Place Georges Clémenceau - 83 170 BRIGNOLES

Après vérification des conditions d'éligibilité, un remboursement de 30€ sera effectué par virement bancaire en octobre 2023 aux bénéficiaires (parrain, parrainé).  
Le parrain peut parrainer plusieurs personnes mais il ne bénéficie de l'offre qu'une fois dans la saison.